

Fiche n° 5:

Les pistes de financements

I – Les aides publiques.

1/ les services de l’Etat

a) les ministères

- le Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) : Mission d’appui à l’action internationale des ONG (MAAIONG).
- le Ministère de la Culture et de la Communication : Département des Affaires Internationales.
- Le Ministère de l’Education Nationale, Délégation aux Relations Internationales et à la Coopération.
- Les ambassades françaises à l’étranger.

b) les services déconcentrés

- La DRJS (Délégation Régionale Jeunesse et Sports)
- La DDJS (Direction Départementale Jeunesse et Sport)
- La DAREIC (Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération).
- La DRAC (Affaires Culturelles)

2/ les collectivités territoriales

a) la région

- Unité Affaires Internationales et Européennes
- Animation sociale des quartiers – Sécurité

b) le département

- les différents services départementaux selon le domaine d’action du projet (Direction Culture, Jeunesse et Sport/ Direction de l’Aménagement/ Direction des Espaces Verts...)

c) les communes

3/ les organismes publics et para-publics

- L'agence Française de la Francophonie
- La Caisse des Dépôts et Consignations, mission pour la solidarité
- L'Office Franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
- L'Office Franco-québécois pour la Jeunesse
- L'Association Française d' Action Artistique (AFAA)
- La Guilde Européenne du Raid
- Le FONJEP

II – Les organismes internationaux.

- l'Union Européenne
- l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- Unicef (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
- HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés)
- ...

III – Les aides privées.

- les fondations et comités d'entreprises.